



*Communiqué de presse  
Paris, le 13 avril 2016*

## **Campements illicites en Île-de-France : Le préfet de région présente une stratégie régionale**

**Pour Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, « la problématique des campements illicites constitue un véritable défi pour la cohésion nationale ». C'est pourquoi il a réuni ce jour les acteurs concernés par ce sujet (élus, associations et services de l'État), pour leur présenter une stratégie régionale pour les campements illicites en Île-de-France.**

Cette rencontre fait suite à la conférence régionale sur les campements illicites qui s'est tenue le 20 octobre dernier ; à la suite de laquelle des groupes de travail ont été constitués afin de proposer des pistes de réflexions et d'actions. Le fruit de ce travail a donné lieu à l'élaboration de cette proposition de stratégie francilienne pour les campements illicites. Au 1<sup>er</sup> février 2016, on dénombre 126 campements illicites dans lesquels vivent 6 600 personnes.

Avec cette stratégie, l'ambition de la préfecture de région est de présenter un cadre de référence sur les orientations et mesures à mettre en place sur le territoire francilien, avec l'ensemble des services de l'État et acteurs concernés (collectivités, associations...) de façon à « *ne plus accepter la vie des familles dans des conditions inacceptables* » précise-t-il.

### **Une démarche guidée par quatre grands principes**

Cette stratégie proposée par le préfet de région s'est construite autour de trois axes fondamentaux : l'évolution du cadre d'intervention, la prévention et l'anticipation et la garantie de l'application de la loi républicaine. Aussi cette démarche, initiée par Jean-François Carencio, a été guidée par quatre principes majeurs :

- une concertation élargie pour faire émerger une approche partagée et des orientations régionales en pariant sur l'intelligence collective ;
- un respect de l'État de droit et de ses principes républicains : l'application des décisions de justice, la lutte contre la délinquance et la lutte contre les zones de non droit ;
- une réponse adaptée pour sortir progressivement du cercle des démantèlements des campements et des réinstallations ;
- une politique de la main tendue à tous ceux qui veulent vraiment s'insérer dans la société française.

## **Cinq priorités d'actions ont été définies**

### **Priorité 1 : sécuriser les conditions de vie dans les campements**

Il s'agit de sécuriser les conditions de vie dans les campements en garantissant des conditions d'hygiène minimales par la contractualisation. L'accès aux soins, en particulier des plus vulnérables, est développé par différents dispositifs (scolarisation, assiduité scolaire des enfants et adolescents).

### **Priorité 2 : garantir l'application des lois de la République**

Les objectifs de cette priorité concernent la lutte contre toutes les formes de délinquance et le respect des règles relatives au séjour.

### **Priorité 3 : donner une chance aux personnes volontaires pour s'engager dans un parcours d'insertion**

Il est important de donner une chance aux personnes volontaires pour s'engager dans un parcours d'insertion en renforçant, notamment l'intervention de la plateforme d'Accueil, d'information, d'orientation et de suivi (AIOS) sur l'ensemble de l'Île-de-France, en facilitant l'accès à la domiciliation, tout en mobilisant les dispositifs de droit commun. Les démarches locales d'insertion (MOUS et « villages d'insertion ») continueront à être soutenues et les initiatives innovantes en matière d'insertion seront favorisées.

### **Priorité 4 : stabiliser les personnes par un dispositif d'hébergement / logement passerelle**

Pour permettre un véritable parcours d'insertion, il faut que les personnes concernées soient *stabilisées* dans un dispositif d'hébergement/logement passerelle en fournissant une réponse adaptée et graduée aux différentes situations. Par ailleurs, la relocalisation de familles en province pourra être expérimentée.

### **Priorité 5 : accompagner les projets de retour au pays**

Le 12 septembre 2012, la France et la Roumanie ont signé un accord cadre pour soutenir des projets de réinstallation au pays. En France comme en Roumanie, l'OFII est l'opérateur de ce programme. Un renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, en France et en Roumanie, est engagé afin de sécuriser leur réussite sur le long terme.

## **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>